

Déclaration de conformité à la Proposition 65 de la Californie

Dans le cadre de nos efforts de gestion des produits et des conformités réglementaires, Robert Laminage SA (RLSA) continue de surveiller les risques potentiels en matière de réglementation, de sécurité, et d'impact sur la santé et l'environnement. En tant que tel, nous aimerions vous informer des exigences du règlement concernant la Proposition 65 de la Californie.

La Proposition 65 Californienne, officiellement connue sous le nom de la loi californienne de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques (Safe drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986), est entrée en vigueur en Novembre 1986. La proposition 65 oblige les entreprises à donner des avertissements au sujet d'expositions importantes à des produits chimiques connus pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles nuisant à la reproduction.

Pour plus d'informations sur les avertissements, ainsi que la liste des produits chimiques de la Proposition 65, visitez le site

www.P65Warnings.ca.gov.

RLSA s'engage à fournir des produits sûrs et de haute qualité. Nous travaillons avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour garantir l'achat de matières premières qui respecte la Proposition 65. La plupart des produits fabriqués par RLSA ne contiennent pas de substances réglementées par la Proposition 65 de la Californie entraînant des expositions supérieures aux niveaux refuge déterminés par OEHHA.

Toutefois, nous tenons à vous informer que les produits énumérés ci-dessous contiennent une quantité limitée de plomb qui est réglementé par la Californie :

Bande CuZn38Pb2	1.6 - 2.5 %
Bande CuNi13Zn24Pb	< 1.5 %
Bande Acier R16Pb	0.15 - 0.3 %
Bande Acier R3	0.15 - 0.25 %

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et couvrent les produits commerciaux fournis par RLSA à la date d'émission. RLSA ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assume aucune responsabilité relative à l'utilisation de ces informations.

ROBERT LAMINAGE S.A.



Robert-Prince
CEO
18.10.2019



D. Calame
Quality Manager